

Une demi-douzaine de partis d'opposition demande la tenue de présidentielles anticipées. Une élection présidentielle anticipée est une nécessité. Attendre 2018 serait « *suicidaire pour le pays* ». « *Il faut déloger coûte que coûte* » le pouvoir en place qui a échoué dans tous les domaines, s'accordent à exiger les opposants, sans parvenir encore à s'accorder sur la manière légale d'y parvenir. **L'archevêque d'Antananarivo s'est rendu au Vatican** dans un contexte national difficile. Depuis l'élection présidentielle, l'Eglise catholique n'a pas cessé de critiquer ouvertement la gestion de l'Etat. A l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire du parti Arema, son fondateur, **Didier Ratsiraka, a renvoyé dos à dos le**

pouvoir et les opposants, qu'il accuse d'être responsables de l'instabilité politique et de l'extrême pauvreté. Le projet de loi de finances rectificative 2016 se devait de prioriser « *les dépenses à caractère social et ayant des impacts sur les couches vulnérables* ». À la lecture du texte, **les budgets des ministères concernés ont été revus à la baisse.**

Selon un rapport de la société civile, **plus de 25 % des électeurs potentiels ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale.** Plus de 2 millions de citoyens seraient ainsi privés de droit de vote. La CENI se fixe pour objectif, avec l'appui de l'UE, de combler ces lacunes et de procéder à la fiabilisation du processus électoral avant la présidentielle de 2018.

La communauté internationale ferait pression pour que les élections régionales et provinciales soient organisées en 2016. Cette consultation figurerait parmi les conditionnalités des bailleurs de fonds. Annoncées pour le mois de juin, le chef de l'Etat aurait annoncé son report sine die. Des députés ont déposé une proposition de loi pour exiger que ces élections se fassent **au suffrage universel direct.**

Alors que les greffiers ont repris le travail après près de 2 mois de grève, **les magistrats ont menacé de se mettre en grève** pour protester contre une vague d'affectations annoncée par le ministère de la justice. La tension sociale reste vive à Air Madagascar, au ministère de l'éducation nationale, aux douanes, ainsi que chez les enseignants de l'université de Toliara.



Newsmada - 02/06/16

Après la perquisition de son domicile, **un mandat d'arrêt lancé contre le sénateur Lylison**, ex-codirecteur de la FIS durant la Transition. Il avait lancé le 24 mai un pour une opération « *ville morte* » dans la capitale. Le bureau permanent du Sénat affirme qu'aucune demande de levée d'immunité parlementaire ne lui a été transmise par le ministère de la justice à l'encontre du sénateur du Mapar. Depuis la perquisition, le colonel Lylison est introuvable mais dans une vidéo publiée par *Sobika*, il nie le flagrant délit motivant sa poursuite. Il rend la procureure du tribunal de première instance d'Antananarivo responsable d'une décision qualifiée de politique. Un groupe d'avocats demande au pouvoir de fournir des éclaircissements sur le dossier. Le Mapar d'Andry Rajoelina dénonce « *l'abus de pouvoir* » des autorités. Le

PDG du groupe Sodiati, Mamy Ravatomanga, également suspecté se soutenir des actes de déstabilisation, affirme ne faire l'objet d'aucun mandat d'arrêt et assure ne pas être en fuite.

Les responsables des forces armées ont appelé leurs subordonnés à ne pas céder au chant des sirènes politiques et à ne pas se compromettre dans des actions de déstabilisation. Des officiers proches d'Andry Rajoelina auraient été affectés en province. L'association des épouses de militaires proteste contre la mise en accusation d'officiers supérieurs pour leur implication supposée dans des actes de déstabilisation. Le pouvoir est accusé de vouloir semer le trouble et l'insécurité au sein des forces armées. « *Ne vous laissez pas manipuler par les rumeurs semées dans les médias, audiovisuels et écrits* », déclare le ministre de la défense à l'attention de la population.

Le chef de l'Etat et les membres du gouvernement multiplient les déplacements et tournées d'inauguration pour marteler ce message : « *Sans apaisement et stabilité, point de développement* ». Le pouvoir a fait

montre d'une grande fébrilité à l'approche de la célébration de la fête nationale du 26 juin. Des rumeurs font état de la préparation d'actes de déstabilisation fomentés par des anciens de la Transition et « *un ancien chef de gouvernement* ». Des mesures exceptionnelles de sécurité ont été prises et présentées à la presse.



Fête de l'indépendance du 26 juin : une bombe artisanale a explosé au stade de Mahamisana à Antananarivo lors du concert gratuit faisant suite au défilé militaire. Le bilan fait état de trois morts et de 90 blessés. Hery Rajaonarimampianina a rapidement évoqué une piste politique. Dans la matinée, un jet de grenade s'était produit dans le même quartier. Trois personnes ont été arrêtées. Très tôt dans la matinée, une grenade avait été lancée dans la cour du Sénat, faisant des dégâts matériels. Beaucoup d'interrogations subsistent sur l'origine de cet « *acte criminel* » volontaire et prémédité. Soupçonné d'être impliqué dans l'organisation de l'attentat du stade de Mahamisana, le domicile du leader étudiant Berija Ravelomanantsoa a été perquisitionné.

La mise en place de la HCJ est indéfiniment reportée. Le président de la HCC appelle le pouvoir à accélérer la mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution. **Le Sénat a élu ses représentants** dans les institutions dont la mise en place est prévue par la Loi fondamentale. Les observateurs notent que les jeux étaient faits d'avance afin d'assurer au régime le « *noyautage* » des institutions stratégiques.

Béatrice Atallah ministre des affaires étrangères a participé à la **conférence de l'OIF à Paris** dont le thème débattu était « **Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation violente : vers une approche francophone intégrée** ». Un sujet qui retient toute l'attention à quelques mois du Sommet de la Francophonie qui doit se tenir à Antananarivo. Les hommes du GIGN basés à La Réunion pourraient être appelés en renfort dans les îles voisines en cas de menace terroriste.

L'ambassadeur de l'UE confie que « des incertitudes et des doutes existent toujours » quant à la conjoncture malgache. Il indique que « *les attentes* » de la communauté internationale « *ne sont qu'en partie réalisées* ». Les dysfonctionnements de la justice sont une nouvelle fois pointés du doigt, ce qui favorise, dit-il, le climat d'insécurité et la défiance vis-à-vis de l'Etat.

Les militants pour la rétrocession des îles Eparses maintiennent la pression. Ils exigent que la France engage le dialogue avec l'Etat malgache, en application de la résolution adoptée par les Nations unies en 1979.

L'Assemblée nationale presse le gouvernement à lui soumettre la ratification de neuf protocoles et conventions internationales. Une urgence à l'approche de la session de l'assemblée parlementaire francophone du mois de juillet et des Sommets du Comesa et de la Francophonie de la fin de l'année.

Le gouvernement annonce un début de reprise des autorisations de migrations de travailleurs. Les candidats devront suivre une formation et la sélection finale sera supervisée par le ministère de l'emploi. Les agences devront bénéficier d'un agrément. Les pays du Golfe, qui, n'ont pas ratifié les conventions internationales portant sur les migrations de travailleurs, ne sont pas encore concernés par ces dispositions, qui ne s'appliquent dans l'immédiat qu'à Hong Kong, aux Seychelles et à Maurice. L'annonce suscite l'inquiétude des associations, qui considèrent que Madagascar ne maîtrise toujours pas la situation. **Les femmes malgaches vivant à Moroni sont victimes de mauvais traitements,** selon l'ancien délégué des ressortissants malgaches au Comores.

Les dahalo qui sévissent dans la région Bongolava sont accusés de commettre des viols parmi les populations victimes de leurs incursions. Des pratiques répandues qui ne seraient pas dénoncées aux forces de l'ordre, suspectées de complicité avec les assaillants et accusées de commettre elles-mêmes des exactions sur les populations.

La première Unité spéciale anti-dahalo a été installée par le chef de l'Etat dans le district de Betroka. Elle sera dotée de deux drones et d'un hélicoptère, qui viendront en renfort du blindé déjà sur place. D'autres USAD viendront étoffer le dispositif. Selon le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, 2 000 attaques de dahalo ont été recensées en 5 ans et 39 gendarmes ont perdu la vie dans la traque de ces bandes armées. Face à la gravité de

la situation et au constat d'impuissance de l'Etat, le député Guy Rivo Randrianarisoa a fait part de sa crainte qu'« *au rythme actuel, les dahalo iront jusqu'à demander l'indépendance du Sud de Madagascar* ». La question reste posée, y compris au sein des forces armées, de savoir si le phénomène peut être éradiqué par le seul usage de la force.

Arrosé de balles par une bande d'une soixantaine de dahalo, un car-brousse a basculé dans un ravin à 80 kilomètres d'Ankazoabo-Sud, faisant 32 morts. Les malfaiteurs venaient d'attaquer un 4x4 de l'armée, quelques heures plus tôt. Pour le chef de l'Etat, « *les dahalo sont en train de lancer un défi contre les autorités de l'Etat* ». Le numéro Un du Kung-fu encourage ses disciples de toutes les régions à soutenir les forces de l'ordre dans la lutte contre la recrudescence de l'insécurité.

Des actes de **vindictes populaires** ont à nouveau été signalés, tant en zone urbaine (Toamasina) que dans les secteurs victimes d'attaques de dahalo. **Les vols de vanille** sur pied sont à l'origine d'un **regain de tension sur la côte Nord-Est**. Dans l'attente de l'ouverture de la campagne, les cueillettes précoces et les ventes au noir se généralisent. Les acheteurs clandestins font flamber les cours. **Trois opérateurs économiques indo-pakistanaïens ont été la cible d'un enlèvement.** Deux d'entre eux ont été libérés après règlement d'une rançon.

Les députés ne manquent pas une occasion de tacler le gouvernement sur la question de l'insécurité généralisée qui pourrait constituer l'un des enjeux majeurs de la prochaine présidentielle.

Le président du Club Développement et Etique s'alarme de **l'emprise croissante de la corruption, du clientélisme et du népotisme**. Le pays s'enfoncé dans la paupérisation tandis que les richesses du pays tendent à se concentrer entre les mains d'une minorité d'oligarques, dénonce-t-il. La mauvaise gouvernance conduit à l'intensification du crime organisé.

Des « Pôles anti-corruption » (PAC) vont remplacer la « Chaîne pénale anti-corruption », dont l'inefficacité est dénoncée de longue date. Le projet de loi, soutenu par le Pnud, a pour objectif de donner à cette lutte une base légale solide. Implantés dans les six provinces, les PAC seront confiés à des magistrats spécialisés et dotés de moyens conséquents. Une annonce qui suscite le scepticisme de *Tribune*, qui ne croit pas que la magistrature malgache soit capable de relever le défi.

La faiblesse des recettes fiscales, pointée du doigt par le FMI, s'expliquerait en partie par les malversations commises par les services fiscaux en charge du contrôle des entreprises. Le ministre des finances entend mettre fin aux pratiques de racket dénoncées par leurs dirigeants. Des dizaines de **faux diplômes** ont été détectés à l'occasion de l'organisation du concours d'entrée dans les douanes, qui a vu affluer un nombre record de candidatures. La société civile demande des comptes au président de la République au sujet de la supposée **location d'un avion** qui a conduit une importante délégation présidentielle au sommet humanitaire d'Istanbul et à un forum économique à Singapour. Un homme d'affaires français, en négociation pour des contrats à Madagascar, affirme avoir proposé à Hery Rajaonarimampianina de le transporter gratuitement à bord de son Falcon.

Les membres du Comité d'experts en charge de la révision des textes sur le « *Fampihavanana malagasy* » jugent indispensable, compte tenu du climat de tension politique, de mettre en œuvre sans plus attendre le **processus de réconciliation nationale**. La présidence a élaboré un projet de loi en vue de la création d'une « **Cour spéciale sur la délinquance en matière de délinquance économique, financière et fiscale** » pour statuer sur les délits financiers non amnistiables entrant dans le cadre de la réconciliation nationale. Les personnalités traduites devant cette Cour le seraient à la suite d'une recommandation du « *Conseil de réconciliation Malagasy* » (FFM), dont la refonte est annoncée. Le Bianco s'est déclaré surpris par cette initiative de l'exécutif, qui entrerait en conflit avec le projet de création des « *Pôles anti-corruption* » (PAC), issu d'une large consultation et d'un appui des partenaires extérieurs. L'indépendance de cette Cour spéciale est mise en doute. Certains craignent qu'elle constitue l'instrument du pouvoir destiné à protéger les hautes personnalités et à s'acharner sur les opposants. « *Un écran de fumée pour éviter l'installation de la HCJ* », qui se fait toujours attendre, juge *La Gazette*. La société civile s'inquiète des conséquences négatives pour la lutte contre la corruption qu'aurait l'adoption du projet de loi portant création de cette Cour spéciale.

Le projet de loi sur la refonte du FFM suscite l'inquiétude. Il favoriserait la mainmise du président de la République sur cet organe constitutionnel. 12 de ses 18 membres, représentant les provinces, seraient sélectionnés par une « *commission ad hoc* » et ne seraient pas élus, contrairement aux membres des autres institutions de la IV^{ème} République. Ce mode de désignation favoriserait la mainmise du chef de l'Etat sur l'octroi

de l'amnistie, ce qui lui permettrait d'évincer ses adversaires, notamment Marc Ravalomanana qui, faisant l'objet de condamnations judiciaires, ne pourrait se présenter à la présidentielle de 2018 sans être au préalable amnistié.

Pour faire face aux multiples fléaux que sont la maltraitance, les grossesses précoces, l'exploitation sexuelle des mineures à des fins commerciales, le travail des enfants, l'inceste, la malnutrition et bien d'autres formes d'abus et de violences commis à l'encontre des enfants, le ministère de la population, et ses partenaires misent sur la **redynamisation du Réseau de protection de l'enfance** composé de 765 structures présentes dans toutes les régions. Les violences sexuelles concerneraient 14 % des jeunes filles, une sur deux est mariée ou vit en concubinage avant l'âge de 18 ans, les grossesses précoces touchent une fille sur trois, 30 % des enfants de 5 à 14 ans travaillent et près de 12 % des enfants scolarisés exercent en parallèle une activité économique. La situation n'est pas meilleure chez les enfants de moins de 5 ans : près de la moitié d'entre eux souffrent de malnutrition chronique. **L'inceste prend de l'ampleur**, en raison principalement de la fragilisation de la structure familiale. 1 095 cas de **fugue et de disparition d'enfants** ont été recensés en 2015 et les mineurs sont de plus en plus exposés à de nouvelles formes de cybercriminalité.

Le ministre du travail s'est exprimé devant la Commission d'application des normes de l'OIT pour défendre les réalisations du pouvoir dans la lutte contre **le travail et l'exploitation des enfants** dans les mines et carrières, l'agriculture, les activités domestiques et l'exploitation des mineurs à des fins commerciales dans le domaine du tourisme sexuel.

Les femmes malgaches auront désormais le droit de transmettre leur nationalité à leur enfant. La ministre de la population soutient l'initiative de sa collègue de la justice visant à réformer le code de la nationalité. Le projet de loi abolissant cette discrimination doit être déposé à l'Assemblée. Jusqu'ici, l'enfant de la femme légitime d'un homme de nationalité étrangère ne pouvait acquérir la nationalité malgache.

Les Nations unies confirment la gravité de la crise alimentaire dans le Sud. Les huit districts qui se trouvent dans la zone structurellement aride subissent les effets d'El Nino. Un plan d'assistance d'une durée d'un an a été élaboré par les acteurs humanitaires mais les besoins de financement restent considérables et hors d'atteinte.

La bilharziose se répand à Madagascar. 107 des 114 districts sont atteints. 92 % de la population est exposée. La lutte contre cette « *maladie négligée* » figure parmi les priorités de la politique sanitaire nationale.



Le projet de code de la communication en discussion au Parlement n'a pas abrogé le très contesté article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité adoptée en 2014, contrairement aux engagements qui avaient été pris par l'ancien gouvernement, à la suite du tollé que ce texte avait provoqué. Le projet de code, jugé liberticide par la profession, a été divulgué tardivement et adopté à la va-vite par le Sénat. Une centaine de journalistes et des membres du collectif « *Wake Up Madagascar* » ont manifesté devant l'Assemblée. RSF soutient que « *certaines articles [du projet de code de la communication] portent une grave atteinte à la liberté de la presse (...) et risquent d'entraver la profession*

plus qu'ils ne la protègent ». Le conseiller aux droits de l'homme des Nations unies déclare en marge d'un entretien avec le numéro Un de la Chambre basse : « *Si l'esprit du texte de 2015 était axé sur la liberté et le consensus, à présent le texte devient un moyen de répression* ». Le projet de loi portant code de la communication violerait également la Constitution en ce qu'il accorde le monopole de la couverture nationale aux chaînes publiques. Les journalistes ont prévu une marche pacifique en direction de l'Assemblée nationale pour tenter de convaincre les députés d'ajourner le vote de ce texte controversé qui a provoqué une vive émotion dans la profession.

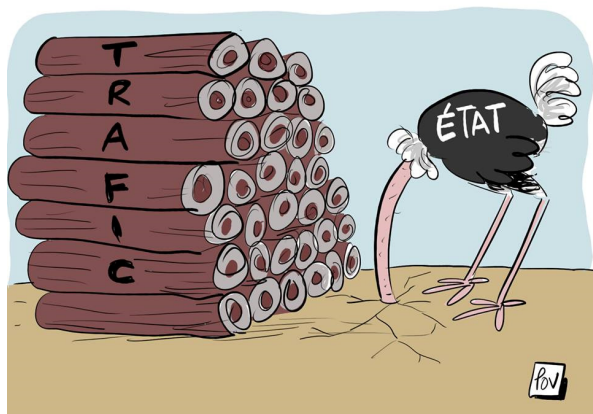
Facebook lance « Free Basics », un service permettant l'accès gratuit à un nombre limité de sites Internet sur téléphone mobile. Le but affiché est de donner aux plus pauvres un accès au Web. A Madagascar, le coût de la connexion est l'un des plus chers d'Afrique et seulement 4 % de la population a accès à Internet. Mais ce projet

pose aussi des questions, relève *RFI*, car *Facebook* contrôlera toutes les données, ce qui va à l'encontre du principe de neutralité du net.

Attaqués en justice par le père des adolescents enlevés à Toamasina en novembre, trois journalistes ont été jugés pour avoir établi un lien entre le rapt et l'affaire de bois de rose exportés illégalement à Singapour. Ils ont été poursuivis pour **diffamation et diffusion de fausses nouvelles**. Un journaliste de *Matv* a été condamné à un mois de prison avec sursis pour diffamation, à une amende et au versement de dommages et intérêts.

L'ambassade des Etats-Unis a hissé le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBT visée par l'attentat islamiste d'Orlando. Un geste qui a provoqué de vives réactions sur sa page *Facebook*. On y reproche aux Américains d'inculquer voire d'encourager cette orientation sexuelle. « *Sujet tabou, l'homosexualité (...) existe bel et bien à Madagascar. Et bien que les lois ne sanctionnent pas explicitement cette orientation sexuelle, la société malgache la condamne dans la pratique. Bon nombre de Malgaches la considère comme une maladie. En matière de tolérance nous avons encore beaucoup de chemin à faire...* », écrit *Tribune*.

Les régions Menabe et Melaky nouvelles cibles des trafiquants de bois précieux. Les ressources de ces régions sont aussi abondantes que celles du Nord et de l'Est et ne font pas l'objet de la même surveillance. Les bateaux partent de Morondava pour la Tanzanie avant de rejoindre Singapour ou l'Indonésie et atteindre la Chine.



Affaire de la cargaison de bois de rose saisie à Singapour : Madagascar refuserait de s'impliquer. Les autorités n'auraient plus l'intention de confirmer l'authenticité des documents ayant permis l'exportation des 30 000 rondins en 2014, pour une valeur estimée à 50 millions de dollars. Elles ne témoigneront pas dans le procès annoncé dans la ville-Etat. La justice singapourienne devra trancher seule entre les versions contradictoires présentées par les autorités malgaches.

Le conseil des ministres a adopté le décret portant application de la loi créant la « chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou bois d'ébène ». Madagascar devra présenter à la Cites d'ici le 8 juillet son

rapport sur l'avancée des travaux pour mettre fin à la coupe et à l'exportation illicite de bois précieux. Un **rapport sur le trafic de bois de rose**, rédigé par deux experts mandatés par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est attendu fin juin.

Les habitants de Soamahamanina (région Itasy) contestent un projet d'exploitation minière chinoise. Des expropriations, un contrat opaque et des suspicions de complicité d'autorités locales ont été à l'origine d'une vive tension. Les évêques catholiques ont apporté leur soutien à la population. Le vicaire général du diocèse d'Antananarivo soutient les paysans victimes de l'accaparement de leurs terres en plusieurs régions de la Grande île. Un collectif de la société civile apporte son soutien aux populations.

La vente de carbone commence à rapporter aux communautés locales vivant dans les aires protégées. Selon Conservation International, 50 % des revenus du carbone commercialisé reviennent d'ores et déjà aux communautés dans les zones de forêt, une manière de les encourager à préserver leur environnement.

Le gouvernement chinois a signé un accord pour le financement d'une **autoroute à péage reliant Antananarivo à Toamasina**. Ce projet entrant dans le cadre d'un partenariat public-privé (3P), est le fruit du Forum de coopération Chine-Afrique qui s'est tenu à Johannesburg en décembre.

Seconde **consultation nationale sur l'intégration des ODD dans le PND**. Organisée à l'initiative du Pnud, l'opération consiste en une « appropriation » des ODD afin de définir les priorités et d'évaluer les ressources à mettre à disposition. Conscient que l'aide internationale ne permettra pas l'atteinte des objectifs, le ministre insiste sur l'augmentation des ressources internes, qui ne se limitent pas aux richesses naturelles, dont il suggère la diversification de l'exploitation. L'accent est mis sur la valorisation du capital humain de la Grande île.

"OUI" MAIS ON RESTERA SUR VOTRE DOS



Fin de mission du FMI : accord de principe pour le déblocage, au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), de 310 millions de dollars jusqu'en 2019, sous conditions suspensives. Dans le cadre du programme de référence mis en œuvre entre septembre 2015 et mars 2016, la mission se dit satisfaite des progrès accomplis mais le pays reste sous haute surveillance. Les 310 millions de dollars seront décaissés tous les semestres pendant trois ans et chaque décaissement sera précédé d'une évaluation.

Tentative de redémarrage du groupe Tiko : le litige entre le groupe de Marc Ravalomanana et la CCIA au sujet des terrains du Magro d'Ankorondrano est dans l'impasse. Dans l'attente, les responsables s'activent pour la réouverture des

autres établissements pillés durant la crise de 2009. Une première inauguration a eu lieu dans la capitale, à Behoririka.

Madagascar devient l'une des **destinations majeures des centres d'appel**. L'avènement des infrastructures télécom aux normes internationales incite les leaders du secteur à installer leurs plateformes à Antananarivo qui jouit d'importants avantages comparatifs. Les offres d'emploi inondent le marché.

Air Madagascar est sortie de la liste noire de l'UE après cinq ans d'interdiction de desserte en Europe avec ses propres appareils. Une décision exploitée politiquement par le pouvoir à quelques mois du Sommet de la Francophonie. Le processus de redressement de la compagnie se poursuit. Des investisseurs étrangers seraient prêts à prendre une participation dans son capital mais son monopole sur les lignes intérieures est battu en brèche. Plusieurs compagnie étrangères annoncent leur arrivée dans le ciel malgache et Madagasikara Airways, soutenue par des proches du pouvoir, poursuit son implantation.

Le groupement des entreprises franches et partenaires veut doubler le nombre d'emplois dans l'industrie textile d'ici 2020. Il compte sur le retour de la Grande île parmi les bénéficiaires de l'Agoa pour atteindre cet objectif.

La création d'entreprise redémarre. Les chiffres connaissent une progression constante et la proportion de sociétés de droit malgache se redresse. Malgré ces signaux encourageants les investisseurs demeurent réticents en raison du climat des affaires et des incertitudes politiques persistantes.

Le fisc s'attaque aux informels. L'administration entend œuvrer à la hausse du taux de pression fiscale, dont la faiblesse est pointée du doigt par le FMI. Madagascar figure parmi les pays africains qui présentent l'un des plus faibles taux de recouvrement des impôts.

L'énorme déficit financier de la Jirama continuera à être comblé par des subventions d'Etat. Le premier ministre avait pourtant annoncé peu avant aux élus que la Jirama et Air Madagascar devraient désormais se passer de subventions publiques, en application des recommandations du FMI.